

LISTE DE CONFORMITE MANUEL D'EXPLOITATION

DSA.AOC.CHKL.071



EXPLOITANT :	MANUELS (N° et date édition, N° et date révision) :	
VERIFIE PAR :	PERIODE DE VERIFICATION :	SIGNATURE :

FILL THE CHECKLIST DSA.AOC.CHKL.070 (TECHNICAL MANUAL GENERAL LAYOUT) FIRST

Rubrique devant figurer dans le Manuel d'Exploitation	Référence(s) dans le Manuel d'Exploitation (Chapitres/Paragraphes)
GENERALITES	PARTIE A
Instructions indiquant les responsabilités du personnel d'exploitation en ce qui concerne la préparation et l'exécution des vols.	
Limites de temps de vol et de service et régimes de repos pour les membres d'équipage de conduite et de cabine	
Liste de l'équipement de navigation nécessaire à bord, y compris pour les vols en espace aérien où la navigation fondée sur les performances est prescrite.	
Lorsqu'elles s'appliquent aux vols en question, procédures de navigation sur de grandes distances à utiliser, procédure en cas de panne moteur en vol ETOPS et désignation et emploi des aérodromes de déroutement.	
Circonstances dans lesquelles on doit assurer une veille radio.	
Méthode de détermination des altitudes minimales de vol.	

Director of Air Safety

Alioum SEIHOU OUSMANOU

LISTE DE CONFORMITE MANUEL D'EXPLOITATION

DSA.AOC.CHKL.071



Méthodes de détermination des minimums opérationnels d'aérodrome.	
Mesures de sécurité à prendre pendant l'avitaillement avec passagers à bord.	
Arrangements et procédures relatifs aux services d'assistance en escale.	
Structure organisationnelle incluant les responsabilités et l'autorité pour la gestion de toutes les fonctions de services d'assistance en escale, comme condition préalable à la délivrance d'un AOC	
Exigences en matière de formation, des politiques de sous-traitance, des processus de manutention, des procédures et des pratiques pour toutes les opérations de services d'assistance en escale	
Procédures à suivre par les pilotes commandants de bord lorsqu'ils sont témoins d'un accident.	
Équipage de conduite nécessaire pour chaque type de vol, y compris l'indication de la hiérarchie du commandement à bord.	
Instructions détaillées pour le calcul des quantités de carburant et de lubrifiant nécessaires, compte tenu de toutes les conditions de vol y compris l'éventualité d'une dépressurisation et d'une panne d'un ou plusieurs moteurs en cours de vol.	
Conditions dans lesquelles l'oxygène sera utilisé et quantité d'oxygène déterminée	
Instructions pour le contrôle de la masse et du centrage.	
Instructions pour la conduite et le contrôle des opérations de dégivrage et d'antigivrage au sol.	
Spécifications relatives au plan de vol exploitation	
Procédures d'utilisation normalisées (SOP) pour chaque phase de vol	

LISTE DE CONFORMITE MANUEL D'EXPLOITATION

DSA.AOC.CHKL.071



Instructions relatives à l'emploi et au moment de l'emploi des listes de vérification normales.	
Procédures d'urgence au départ.	
Instructions relatives au maintien de la conscience de l'altitude et à l'emploi d'annonces de l'altitude générées automatiquement ou prononcées par un membre de l'équipage.	
Instructions relatives à l'emploi du pilote automatique et de l'automanette en IMC.	
Instructions relatives à l'éclaircissement et à l'acceptation des autorisations ATC, en particulier de celles qui ont trait au franchissement du relief.	
Exposés verbaux pour le départ et l'approche.	
Procédures de familiarisation avec les régions, les routes et les aérodromes.	
Procédure d'approche stabilisée	
Limitation des valeurs élevées de vitesse verticale de descente près de la surface.	
Conditions exigées pour amorcer ou poursuivre une approche aux instruments.	
Instructions relatives à l'exécution d'approches classiques et d'approches de précision aux instruments.	
Attribution des fonctions aux membres d'équipage de conduite et procédures pour la gestion de la charge de travail de l'équipage de conduite pendant les manoeuvres d'approche et d'atterrissage aux instruments effectuées de nuit ou en IMC.	
Instructions et formation nécessaires pour éviter l'impact sans perte de contrôle, et politique concernant l'utilisation du dispositif avertisseur de proximité du sol (GPWS)	

LISTE DE CONFORMITE MANUEL D'EXPLOITATION

DSA.AOC.CHKL.071



Politique, instructions, procédures et formation nécessaires relatives à l'évitement des abordages et à l'utilisation du système anticollision embarqué (ACAS).	
Renseignements et instructions concernant l'interception des aéronefs civils, y compris : * procédures que doivent suivre les pilotes commandants de bord d'aéronefs interceptés ; * signaux visuels que doivent utiliser les aéronefs intercepteurs et interceptés.	
Pour les avions appelés à évoluer au-dessus de 15 000 m (49 000 ft) : a) renseignements qui permettront au pilote de choisir la meilleure solution en cas d'exposition au rayonnement cosmique d'origine solaire ; b) procédures applicables au cas où le pilote déciderait de descendre, portant sur : * la nécessité d'avertir au préalable l'organisme ATS approprié et d'obtenir une autorisation provisoire de descendre ; * les mesures à prendre au cas où les communications avec l'organisme ATS seraient interrompues ou impossibles à établir.	
Détails du système de gestion de la sécurité (SGS)	
Renseignements et instructions sur le transport des marchandises dangereuses, y compris les mesures à prendre en cas d'urgence.	
Instructions et éléments indicatifs en matière de sûreté.	
Liste des opérations de fouille de l'aéronef.	
liste de vérification des procédures à suivre pour la recherche d'une bombe, et l'inspection d'un aéronef à la recherche d'armes, d'explosifs ou d'autres engins dangereux dissimulés	
liste type des opérations de fouille de l'avion des éléments indicatifs concernant la bonne marche à suivre en cas de découverte d'une bombe ou d'un objet suspect	

LISTE DE CONFORMITE MANUEL D'EXPLOITATION

DSA.AOC.CHKL.071



Politique et procédures permettant aux équipages de cabine de communiquer discrètement avec les équipages de conduite en cas d'activité suspecte ou d'atteinte à la sûreté dans la cabine	
Politique et procédures relatives à l'accès au poste de pilotage	
RENSEIGNEMENTS SUR L'UTILISATION DE L'AERONEF	PARTIE B
Renseignements sur l'utilisation de l'aéronef	
Limites de certification et d'utilisation.	
Procédures normales, anormales et d'urgence à utiliser par l'équipage de conduite et listes de vérification Connexes	
Consignes d'utilisation et renseignements sur les performances de montée tous moteurs en fonctionnement	
Données de planification de vol pour la planification avant et pendant le vol, avec différents réglages de poussée/régime et de vitesse	
Instructions et données pour le calcul de la masse et du centrage.	
Instructions pour le chargement de l'aéronef et l'arrimage de la charge.	
Renseignements sur les systèmes de bord et leurs commandes, et instructions sur leur utilisation ;	
Liste minimale d'équipements et liste d'écarts de configuration pour les types d'avions exploités et pour les vols particuliers autorisés, y compris pour les vols en espace aérien où la navigation fondée sur les performances est prescrite.	

LISTE DE CONFORMITE MANUEL D'EXPLOITATION

DSA.AOC.CHKL.071



Liste de vérification de l'équipement de secours et de sécurité et instructions pour l'emploi de cet équipement.	
Procédures d'évacuation d'urgence, y compris les procédures spécifiques au type d'avion, la coordination de l'équipage et les positions et fonctions de chaque membre d'équipage en cas d'urgence.	
Procédures normales, anormales et d'urgence à suivre par l'équipage de cabine, listes de vérification connexes et renseignements nécessaires sur les systèmes de bord, y compris un énoncé relatif aux procédures à suivre pour la coordination entre les équipages de conduite et de cabine	
Équipement de survie et de secours pour différentes routes et procédures à suivre pour en vérifier le fonctionnement normal avant le décollage, y compris les procédures servant à déterminer la quantité d'oxygène nécessaire et la quantité disponible.	
Code de signaux visuels sol-air à l'usage des survivants, indiqué dans l'Annexe 12.	
Routes et aérodromes	
Guide routier permettant de faire en sorte que l'équipage de conduite disposera, pour chaque vol, des renseignements sur les installations de télécommunications, les aides de navigation, les aérodromes, les approches aux instruments, les arrivées aux instruments et les départs aux instruments concernant le vol, et tout autre renseignement que l'exploitant pourra juger nécessaire à la préparation et à l'exécution des vols.	
Altitudes minimales de vol pour chaque route à suivre.	
Minimums opérationnels de chaque aérodrome susceptible d'être utilisé comme aérodrome d'atterrissage prévu ou comme aérodrome de décollage.	
Augmentation des minimums opérationnels d'aérodrome, en cas de détérioration des installations d'approche ou de celles de l'aérodrome.	

LISTE DE CONFORMITE MANUEL D'EXPLOITATION

DSA.AOC.CHKL.071



Instructions pour la détermination des minimums opérationnels d'aérodrome à appliquer dans le cas d'approches aux instruments utilisant des HUD et des EVS.	
Renseignements nécessaires au respect de tous les profils de vol prescrits par les règlements, y compris (sans que l'énumération qui suit soit limitative) les renseignements nécessaires pour déterminer : a) la longueur de piste nécessaire pour décoller sur une piste sèche, mouillée ou contaminée, y compris en cas de panne de système influant sur la distance de décollage ; b) les limites de montée au décollage ; c) les limites de montée en croisière ; d) les limites de montée en approche et à l'atterrissage ; e) la longueur de piste nécessaire pour atterrir sur une piste sèche, mouillée ou contaminée, y compris en cas de panne de système influant sur la distance d'atterrissage ; f) renseignements supplémentaires, par exemple limites de vitesse des pneus.	
FORMATION	PARTIE D
Détails du programme de formation de l'équipage de conduite.	
Détails du programme de formation relatif aux fonctions de l'équipage de cabine	
Détails du programme de formation des agents techniques d'exploitation, le cas échéant.	
Détails sur le programme de formation à la sûreté pour les équipages de conduite approuvé par l'autorité avant d'accorder l'AOC	